



2^e Ronde Hivernale de Chamrousse

16 janvier 2021

Règlement

2^e Ronde Hivernale de Chamrousse

L'association Chamroussienne des rendez-vous mécaniques, en collaboration avec le circuit de glace de Chamrousse organise le 16 janvier 2021, une épreuve automobile sur le circuit de glace de Chamrousse, intitulée : 2^e Ronde Hivernale de Chamrousse.

article 1 - ORGANISATION DE LA COURSE

1.1 - Officiels

Directeur de course : Laurent Benoit
Médecin : Dr. Véronique TIRARD
Commissaire technique : Sylvie Dalpaos
Chronométreur : Norbert Zanardi
Chargé des commissaires : Pierre Peretti

1.2 - Horaires

- Samedi 16 janvier 2021
 - ◆ 13h30 et 16h00 Vérifications administratives et techniques.
 - ◆ 16h30 à 18h00 Tour de reconnaissance non chronométré.
 - ◆ 18h30 à 23h30 Manches chronométrées.

1.3 - Animation

Démonstration entre les manches chronométrés

- Véhicules de nos partenaires concessionnaires
- Roulage motos

1.4 - Vérifications administratives

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site
- Le titre de propriété du véhicule engagé (carte grise, passeport technique ...)

1.5 - Vérifications techniques

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications portant essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Vérification du niveau de liquide de frein et de la fixation de la batterie.
- Vérification de l'éclairage, des feux et des essuie-glaces qui doivent être en conformité avec le code de la Route.
- Ceintures de sécurité ou harnais obligatoires pour tous les véhicules en étant équipés à l'origine. (Véhicules postérieurs au 1^{er} Septembre 1967 pour les ceintures).
- Un extincteur à poudre (minimum 1 kg, date de péremption valable) correctement fixé et facilement accessible, sera obligatoire.

article 2 - ASSURANCES

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret 20/17-1279 au 9 août 2017 et les Articles R 331.10 et A 331.32 du Code du Sport

article 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 - Engagements

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement, uniquement à l'adresse suivante :

Dominique Grego- 2 lotissement Les Bartavelles
38410 Saint Martin d'Uriage
Tél : +33(0)476 590 133 - fax : +33(0)476.899.806
Email : dominique.grego@gmail.com
Téléchargement : <https://chamroussesportauto.fr>

Les frais de participation sont fixés à 195 €, Les engagements devront être obligatoirement accompagnés des frais de participation. Les chèques sont à établir au nom de l'ACRVM.

article 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures autorisées

Tous véhicules fermés à usage routier (véhicules modernes et VHC) sont autorisés à participer.

4.2 - Nombres de véhicules

50 véhicules au maximum

4.3 - Pneumatiques, équipement

4.3.1 Équipements

- Les participants devront obligatoirement être sanglés et casqués.
- Extincteur et batterie fixés, harnais ou ceintures de sécurité (*cf. article*) sont obligatoires.
- Dispositif éclairage et essuies glace en état de fonctionnement obligatoires.

4.3.2 Pneumatiques

- Ne sont autorisés que les pneumatiques « laméllisé » ils pourront être cloutés, ce cloutage devra être conforme à un usage routier¹

article 5 - DEROULEMENT DE L'EPREUVE

L'épreuve se déroulera sur le circuit de glace de Chamrousse longueur 800 Mètres.

Les manches se feront sur deux ou trois tours suivant le nombre de participants.

Les premiers tours auront lieu le samedi à partir de 16 :30

Les véhicules seront chronométrés et un classement sera effectué à la fin de chaque manche.

article 6 - CLASSEMENT DE L'EPREUVE

Les classements s'effectueront de la manière suivante :

- Un classement 2 roues motrices (modernes et VHC confondus) Pneus cloutés
- Un classement 2 roues motrices (modernes et VHC confondus) Pneu laméllisé.
- Un classement 4 roues motrices roues libres.

article 7 - REMISE DES RECOMPENSES

Une remise des récompenses sera organisée à l'issue de l'épreuve.

article 8 - APPLICATION DU REGLEMENT ET REGLE DE BONNE CONDUITE

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE

En raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

1 - Pneumatiques laméllisé - cloutage routier : pointes métalliques à double collerettes dépassant au maximum de 1,5 mm hors du pneumatiques